

Gros plan/Direction de la prévention des risques professionnels (DPRP)

Réduire les coûts liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles



La CNSS en guerre contre les accidents au travail.



Jacques Emmanuel Roy, directeur de la Prévention des risques professionnels (DPRP) nouvellement créée par la CNSS.

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) dépense environ un milliard de francs CFA par an pour les prestations liées à ces risques. La DPRP entend donc inverser cette tendance dépensière.

LA nouvelle direction générale de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) avec, aux commandes, le Dr Nicole Assélé, a mis en place un nouvel organigramme au sein de cette entreprise. Au nombre des réformes, elle a érigé l'ancienne division prévention des risques professionnels en une direction. La nouvelle entité devra permettre une meilleure maîtrise des flux financiers au sein de cette branche de prestation de l'organisme de sécurité sociale. Car, il ressort des chiffres rendus publics récemment que La CNSS dépense environ 1 milliard de francs CFA par

an pour les prestations liées à ces risques. Essentiellement pour la prise en charge des accidents du travail.

Il est donc impérieux d'inverser cette tendance dépensière. D'où la mise en place, le 27 novembre 2017, de la direction de Prévention des risques professionnels (DPRP) au sein de cet organisme de sécurité sociale.

En décembre de la même année, ses responsables ont été nommés, avec comme objectif principal de mettre l'accent sur la sensibilisation et l'information auprès des employeurs et des travailleurs. La nouvelle direction ainsi érigée, va permettre aux entreprises d'intégrer davantage " la culture de la prévention ", grâce aux actions qui vont être menées sur le terrain,

Ainsi, depuis quelques mois, les agents de cette nouvelle entité sont à pied d'œuvre sur tout le territoire national.

RÉPARER COÛTE CHER*

Le Dr Jacques Emmanuel E. Roy, médecin du travail et directeur de la Prévention des risques professionnels, a foi que cette prévention, si elle est prise en compte dans toutes les entreprises affiliées à la CNSS, réduira considérablement les accidents de travail et, partant, leurs déclarations au sein de l'organisme de sécurité sociale. Cela aura pour conséquence une baisse des coûts et charges liés aux risques professionnels. "Car réparer coûte cher", estime ce médecin du travail.

Autres résultats attendus de la mise en place de ce nouveau service au sein de la CNSS, au-delà la diminution des coûts liés aux accidents du travail, la préservation de l'intégrité physique et mentale des travailleurs.

« L'homme est au centre de tout ce que nous faisons, il devient donc l'un des enjeux majeurs », argue le Dr Roy. Les missions et les activités de la DPRP permettront également à la CNSS

de se prémunir contre les éventuels écarts juridiques grâce, justement, aux activités de prévention. De même qu'elle donnera l'occasion aux partenaires, que sont les employeurs, d'intégrer le concept de responsabilité sociétale.

ACTIONS EN AMONT* Aussi, depuis janvier 2018, les activités de sensibilisation ont-elles commencé. Elles se sont accentuées durant le mois d'avril consacré, selon les recommandations de l'Inter africaine de la prévention des risques professionnelles (IAPRP), à la prévention des risques professionnels. Ce mois de prévention s'est d'ailleurs achevé par la célébration jumelée de la 16e Journée mondiale de la sécurité et santé au travail (SST) et de la 22e Journée africaine de la prévention des risques professionnels, le 30 avril dernier à Libreville.

Il faut retenir que cette activité a émis diverses recommandations à l'endroit des institutions

étatiques, des organisations des employeurs et des travailleurs, et des techniciens en charge de la sécurité et santé au travail. Entre autres, il a été demandé aux employeurs d'organiser au sein de leurs entités respectives courant 2018, une campagne de sensibilisation et d'installation des structures en charge de la sécurité et santé au travail. Les participants pensaient, notamment, à la mise en place effective des Comités de sécurité et santé au travail (CSST), des Services de santé au travail (SST) ainsi que des Services sécurité au travail.

« Il est ainsi question d'associer les travailleurs à l'amélioration de leur qualité de vie sur les lieux du travail », avaient-ils insisté. **DE FAÇON CONCRÈTE*** En fait, explique plus largement le Dr Roy, « l'objectif est d'abord de sensibiliser les employeurs avant d'envisager des activités de contrôle en prévention. »

Pour l'heure et de façon concrète, les équipes de la DPRP de la CNSS mènent actuellement une étude sur la gestion des produits chimiques au Gabon, en particulier l'utilisation des pesticides dans le secteur de l'agroforesterie. Il est question d'identifier les moyens de prévention existants pour les utilisateurs de ces substances chimiques.

Il est important de comprendre que la prévention des risques professionnels est une œuvre de longue haleine. Elle nécessite, pour cela, des ressources humaines qualifiées, des ressources matérielles adaptées et des ressources financières conséquentes. Elle est pluridisciplinaire et multi-compétence aussi.

Et le Dr Jacques Emmanuel E. Roy de conclure : « Nous avons à la fois besoin des compétences techniques et scientifiques, mais également d'autres acteurs pour accompagner la mise en œuvre effective de toutes nos activités. »



Les participants à la 16e Journée mondiale de la sécurité et santé au travail et à la 22e Journée africaine de la prévention des risques professionnels.



Un ouvrier sans outils de sécurité dans un atelier. D'où l'intérêt de la sensibilisation que mène actuellement la DPRP auprès des employeurs.